

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE VINNEUF
(Yonne)
PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP
par
J. CAMPINCHI

"Géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène
publique pour le département de l'Yonne"

80 GA 033 IDF

Juin 1980

SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL (B.R.G.M.)
Service géologique régional Ile de France
65, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
Tél. : 405.27.07

Brie, juin 1980

M. JINGAST, Ingénieur à la D.D.A. de l'Yonne, m'a demandé le 3 juin 1980 de lui indiquer si les périmètres de protection de l'ancien captage de Vinneuf restaient valables pour le nouvel ouvrage qui vient d'être édifié à proximité immédiate (5 m). Pour répondre à cette question, j'ai procédé à la visite réglementaire du site le 11.06.80 en compagnie de M. JINGAST et de Monsieur le Maire adjoint de Vinneuf.

1. - HISTORIQUE ET CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU CAPTAGE

Pour protéger l'ancien captage qui alimentait Vinneuf, M. LAFITTE a rédigé le 25 janvier 1969 un rapport de géologue agréé. La D.U.P. a été prise pour cet ouvrage le 14.10.1977. Les limites des différents périmètres et les prescriptions décidées sont récapitulées dans les articles 2, 3 et 7 de cet arrêté (Cf copie jointe et plan cadastral annexé).

Cet ancien ouvrage archivé sous le n° 295.3.115 et profond de 5,50 m est établi dans les alluvions au-dessus de la craie du Sénonien. Il se trouve à 1,5 km au SW du bourg à 60 m environ au Nord du canal (Cf plan général). Il sollicite la nappe alluviale de l'Yonne. En période de chômage du canal, cet ouvrage ne suffit plus. C'est pour le remplacer qu'en 1975 un forage de reconnaissance plus profond a été réalisé. Cet ouvrage de recherche profond de 30 m a montré que la craie sous-jacente pouvait fournir le débit recherché par la commune, même en période de chômage du canal. Cette reconnaissance suivie par le B.R.G.M. a fait l'objet de la note technique n° 11 du rapport 76 SCN 159 BDP.

A l'emplacement du forage de reconnaissance un captage définitif a été réalisé en 1977. Sa profondeur est de 18 m, son diamètre est de 800 mm, il est étanche entre le sol et 6 m de profondeur au droit des alluvions et est crépiné au droit de la craie. Cet ouvrage qui se trouve dans la parcelle ZN/77 est archivé sous le n° 295.3.116 et a pour coordonnées : $x = 658,37$; $y = 371,67$ et $z = + 55,70$. La nappe de la craie légèrement en charge par rapport à celle des alluvions s'établit à la cote + 53,45.

Pour mémoire, rappelons que le forage de reconnaissance a montré qu'au débit critique de $40 \text{ m}^3/\text{h}$, le rabattement était de l'ordre de 3,5 m et que la transmissivité de l'aquifère était faible de l'ordre de $10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$.

Le nouveau captage définitif a été acidifié. Le début d'exploitation autorisé par l'arrêté est de $100 \text{ m}^3/\text{h}$. Il a été testé à $48,63 \text{ m}^3/\text{h}$ pour un rabattement de 0,11 m après 48 h d'essai... Cet ouvrage fournit une eau de bonne qualité chimique et bactériologique avec une résistivité de $1707 \Omega/\text{cm}$, une dureté totale de $31,6^\circ\text{F}$. Mais les teneurs en nitrates dépassent les normes avec 64 mg/l , il y a aussi des nitrites ($0,56 \text{ mg/l}$) d'après l'analyse n° 45.246 réalisée le 9 juin 1980 par le laboratoire de la station agronomique de l'Yonne.

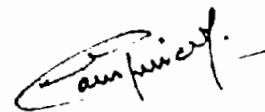
2. - AVIS

Compte-tenu du fait que le nouvel ouvrage sollicite une nappe plus profonde et mieux protégée que l'ancien et de leur proximité, j'é-mets un avis favorable pour que les périmètres de protection et les pres-criptions établis pour l'ancien captage restent valables pour la nouvelle prise d'eau.

J'insiste sur l'article 9 de l'arrêté relatif au contrôle et au traitement des eaux captées et je précise que ces eaux ne doivent pas être données aux jeunes enfants tant que les teneurs en nitrates dépasseront les normes.

En ce qui concerne la stérilisation, les appareils au chlore ou à l'eau de javel sont déconseillés, car l'injection de ces produits pourrait entraîner la constitution de chloramines en mélange avec les dérivés azotés contenus en excès dans l'eau.

FAIT A BRIE-COMTE-ROBERT,
le 30 juin 1980

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Campinchi", with a horizontal line extending to the right.

J. CAMPINCHI

AEP DE VINNEUF (89)
SITUATION GENERALE DES CAPTAGES AEP



Ech. 1/25.000

COMMUNE DE VINNEUF Yonne

Zones de protection des eaux
du puits communal de captage

PLAN CADASTRAL

échelle $\frac{1}{2000}$ 30m

Périmètre de protection immédiate

rapprochée

éloignée

